



BP 43670 • 54097 Nancy cedex
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21
Courriel : info@ant-france.eu – site internet : www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 2 avril 2015

Malte, Personnes transgenres, Changement d'état civil, Gouvernement français, Ministre de la justice.

Malte vote le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes transgenre !

Mme Taubira, pourquoi la France continue-t-elle à judiciaireiser et stériliser les personnes transgenres ?

Le 1^{er} avril 2015, un pays de l'Europe dont la population est majoritairement catholique, Malte, a adopté une loi ouvrant, parmi d'autres avancées, la possibilité pour les personnes transgenres de changer leur état civil sur simple déclaration, sans obligations juridiques ou médicales, de façon libre et gratuite.

Cette heureuse nouvelle prouve une fois de plus que les revendications portées par l'Association nationale transgenre depuis plus de dix ans sont bel et bien applicables dans un pays démocratique, même fortement marqué par la foi religieuse.

Le vote de la loi sur l'identité de genre à Malte, à l'unanimité par les élus du pays, est un remarquable exemple dont devrait s'inspirer les députés et sénateurs français. Non, les avancées sociétales ne sont pas incompatibles avec les politiques menées pour lutter contre la crise économique et financière. Non les avancées sociétales comme la reconnaissance et le respect de l'identité de genre, la lutte contre la transphobie ne sont pas incompatibles avec la foi religieuse, a fortiori dans un pays laïque comme la France.

Mme Taubira, Ministre de la Justice pourquoi tolérez-vous encore l'obligation de stérilisation des personnes transgenres, exigence abominable requise par votre gouvernement afin qu'elles puissent accéder à des papiers d'identité reflétant leur genre, leur permettant de protéger leur vie privée, de pouvoir voter, travailler, poursuivre des études. Pourquoi tolérez-vous qu'en France des parents pleurent lorsque vos tribunaux requièrent la perte de fertilité de leur enfant transgenre ?

Non, l'attitude de la France n'est pas digne d'une démocratie moderne, et c'est Malte maintenant qui vous donne l'exemple à suivre, à moins que...

À moins que vous entendiez enfin les revendications d'une population transgenre qui défile depuis des années pour réclamer ses droits à la dignité d'être des citoyens et citoyennes comme les autres, pour un changement d'état civil déclaratif. Il est désormais temps que vous et votre gouvernement preniez conscience d'une situation qui n'honore pas votre majorité. Il est temps de ne plus reculer face aux tenants du retour à une société archaïque, hétéro patriarcale à outrance, ouvrant encore plus la voix au sexisme, à l'homophobie et la transphobie avec ses violences et ses morts tragiques.

L'Association nationale transgenre, il y a tout juste un an, a rendu public une proposition de loi sur l'identité de genre. Aujourd'hui l'ANT demande à la Ministre de la justice, Mme Taubira, et à son gouvernement de s'en emparer et de redorer le blason bien terni du respect des droits humains en France, en faisant voter une loi à l'image de celle de Malte, permettant la reconnaissance de l'identité de genre et sa protection en toute circonstance et pour les personnes transgenres le changement d'état civil libre et gratuit.

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Porte-parole

Mail : porte.parole@ant-france.eu
Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00
Site Internet : www.ant-france.eu

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)